



**PRÉFET  
DE LA CORSE-  
DU-SUD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Ajaccio, le **13 SEP. 2024**

Madame, Monsieur,

Les chasseurs ont accès depuis le 8 février 2022 au Système d'information sur les armes (SIA). Le SIA garantit l'identification et la traçabilité des armes et facilite l'ensemble des démarches liées à leur acquisition et à leur détention. **Je tiens à vous rappeler qu'à compter du 31 décembre 2024, la création d'un compte devient obligatoire pour conserver votre droit à acquérir, détenir et vendre des armes. La création d'un compte dans le SIA est donc obligatoire pour tous les détenteurs chasseurs.**

Vous trouverez ci-dessous le lien pour créer votre compte, si cela n'est pas déjà fait.

<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/compte/creer/etape-1>

**Plusieurs solutions d'accompagnement existent pour vous aider dans cette démarche :**

➤ **Fédération départementale des chasseurs :**

Des agents de la préfecture peuvent venir vous aider à créer votre compte à la fédération de chasse, les jeudi et vendredi matin sur rendez vous, au 04.95.23.16.91 ou par mail : [secretariat@fdc2a.corsica](mailto:secretariat@fdc2a.corsica)

➤ **Maisons France Services :**

Il existe également plusieurs Maison France Services près de chez vous qui peuvent vous accompagner pour la création de votre compte SIA :

<https://www.corse-du-sud.gouv.fr/Demarches/Vos-droits-et-demarches-en-Corse-du-Sud/14-Maisons-France-Services-sont-ouvertes-en-Corse-du-Sud/Les-Maisons-France-Services-en-Corse-du-Sud>

➤ **Préfecture de la Corse-du-Sud :**

Vous pouvez joindre les agents et poser vos interrogations concernant le SIA à l'adresse mail suivante : [pref-2a-sia@corse-du-sud.gouv.fr](mailto:pref-2a-sia@corse-du-sud.gouv.fr)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet, et par délégation,  
Le directeur de cabinet

Florian STRASER